Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 035-213502255-20260622-332026-DE

MAIRIE de PLESDER
2, Place de l'Erable
35720 PLESDER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL du 22 juin 2026

N°33/2026

Nombre de Conseillers
En exercice : 15
Présents : 10
Votants : 14

Date de la convocation et affichage
17/06/2026

Date de Publication de la liste des délibérations :
23/06/2026

Date de transmission en Préfecture :
24/06/2026

L'an deux mille vingt-six, le 22 juin à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLESDER, légalement convoqué le dix-sept juin, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la Présidence de Madame Évelyne SIMON-GLORY, Maire

PRESENTS (10) : Mme SIMON-GLORY Evelyne, M. MOREL Jean-Pierre, Mme LEBRUN Evelyne, M. COQUIO Patrick, M. SIMÉON Franck, Mme BLANCHARD de LA BUHARAYE Amélie, M. COLLET Alexandre, M. BOILEAU Alexandre, M. PINSEMBERT Jean, Mme GUÉRIN Flavie,

PROCURATIONS (4) : Mme MASSART-RIO Magali a donné procuration à Mme GUÉRIN Flavie ; Mme BAJARD Natacha a donné procuration à M. COQUIO Patrick ; Mme REGUEILLET Manuela a donné procuration à M. BOILEAU Alexandre ; Mme CHEDMAIL Elodie a donné procuration à M. SIMÉON Franck

ABSENT EXCUSÉ (1) : M. DOUSSAULT-LEGENDRE Kévin

Mme GUÉRIN Flavie a été élue SECRETAIRE

N°33/2026
Diminution des heures de deux postes d'adjoint technique principal 1ère classe et 2ème classe (école)

Fonction publique – Personnel titulaire (4.1)

Le Maire (ou le Président) informe l'assemblée :
Vu le Code général des collectivités territoriales notamment les articles R.2313-3 et L.2313-1
Vu le Code Général de la Fonction Publique, Article L542-2

Il appartient donc au Conseil Municipal (ou autre assemblée) de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services (création – suppression – modification de la durée hebdomadaire d'un poste)

Compte tenu de la demande des 2 agents de ne plus faire le ménage de la mairie et de la SDJC le mercredi matin, soit 2,5 heures hebdomadaires,

Il convient de modifier la durée hebdomadaire des emplois correspondants.

Mme le Maire propose à l'assemblée :

La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps complet et simultanément la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 1ère classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires annualisées à compter du 01/09/2026.

La suppression de l'emploi d'adjoint technique principal de 2nde classe à temps complet et simultanément la création d'un emploi d'adjoint technique principal de 2nde classe à temps non complet à raison de 32 heures hebdomadaires annualisées à compter du 01/09/2026.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :
- **D'ADOPTER** la proposition de Mme le Maire,
- **DE MODIFIER** le tableau des emplois à compter du 01/09/2026

Adoptée à l'unanimité (14 voix POUR, 0 ABSTENTION, 0 voix CONTRE)

Pour extrait certifié conforme,
Le 23/06/2026
Le Maire,
Évelyne SIMON-GLORY